la protection de la production, ainsi que les mesures subséquentes, deviendront caduques lorsque, pendant trois mois au moins, la moyenne des usines de chaque branche aura été occupée à raison de 50 % de leur capacité de production, ou, lorsque six mois au moins après la mise en vigueur de mes mesures, un ou plusieurs des syndicats intéressés le demanderont pour leur branche, ou, en tout temps, par décision de M. le ministre du Commerce.

En même temps qu'ils déposaient ce projet de résolution, M. Maurice Burrus et ses collègues faisaient savoir qu'ils n'avaient aucunement l'intention d'imposer cette conception plutôt qu'une autre.

Ainsi que M. Burrus l'indiquait hier à quelques industriels de notre région, son but a été seulement de proposer une première base de discussion... « Vous voudrez bien demander aux industriels de Roubaix, Lille, Tourcoing, a ajouté le député d'Alsace, de ne pas ménager leurs critiques éventuelles. Nous voulons aboutir dans l'intérêt réciproque des ouvriers et des patrons. La situation est assez grave pour qu'une discussion s'engage au plus tôt autour d'un projet de loi. »

Le projet du Gouvernement

Le projet de résolution de M. Burrus transmis au Gouvernement, a rejoint les autres projets déposés par la Confédération générale de la production française et le Comité central de la laine.

Un « Comité économique » formé par M. Marchandeau, ministre du Commerce, a étudié la question et le Gouvernement s'apprête à prendre définitivement position.

L'information public, à ce sujet, un aperçu des principales dispositions qui seraient envisagées par les ministres.

On remarquera qu'elles prévoient l'intervention des intérêts ouvriers et des consommateurs dans l'élaboration des décisions corporatives qui obtiendraient force légale.

La loi secondera les efforts des intéressés

Le principal objectif de la loi sera de seconder les efforts d'organisations poursuivis ou entrepris par les intéressés, à l'intérieur des grandes branches de la production. Il ne s'agit pas d'imposer par voie d'autorité un cadre et des normes économiques rigides à l'ensemble de l'industrie et du commerce. Le dispositif que l'on étudie se distinguera nettement du corporatisme obligatoire adopté par plusieurs pays. Mais, constatant l'anarchie ruineuse à laquelle ont conduit, dans maints secteurs de l'activité économique, la déflation des prix et la sous-consommation, en face d'un potentiel de production accru, la loi en préparation tendra à ce que ne restent pas vains, du fait de la dissidence de quelques isolés, les efforts entrepris par les intéressés eux-mêmes pour assainir la situation, d'un commun consentement. L'article principal de la loi sera celui qui disposera qu'une décision de l'autorité publique pourra rendre obligatoires, sous certaines conditions, les résolutions organisatrices de la majorité des intérêts d'une industrie.

Le syndicat, organe primaire d'organisation

L'organisme primaire du statut d'une industrie « organisée » resterait le syndicat professionnel de producteurs, tel qu'il existe déjà légalement. Sous la réserve qu'ils justifient que leurs groupements réunissent les adhésions effectives d'un nombre important et déterminé des producteurs d'une même industrie, les représentants statutaires de ces groupements seraient habilités à demander que leurs résolutions soient sanctionnées par une autorité supérieure et prennent pour ainsi dire force de loi à l'égard de tous.

La détermination de la majorité

La question la plus délicate est naturellement ici celle de la détermination de la majorité à laquelle devront être prises les résolutions pour qu'elles deviennent susceptibles d'être rendues obligatoires. Il est propable que, pour le calcul d'une telle majorité, le nombre des producteurs d'une même industrie sera pris en considération mais que cette manière de suffrage universel sera complétée par d'autres coefficients, tels que le chiffre de la main-d'œuvre employée par chaque établissement, et aussi le montant des capitaux investis.

Ce que l'on veut éviter avant tout, c'est que quelques oppositions individuelles inspirées par des motifs divers, mais peu soucieux de l'intérêt général, empêchent tout travail d'assainissement sérieux. Notre droit comporte déjà, à cet égard, des précédents, notamment en matière de consentement des riverains, en vue d'installations hydro-électriques. Les autorités gouvernementales pourront peut-être suggérer des efforts d'organisation, là où ils paraîtraient possibles et tarderaient à se manifester, mais non les imposer. Le gros de la besogne sera à faire par les intéressés eux-mêmes.

« L'état de crise »

Nous croyons savoir que le texte prévoit particulièrement certaines dispositions pour le temps de crise. « L'état de crise » serait constaté, dans telle ou telle branche de la production, par un comité arbitral, dont la nature n'est peut-être pas encore définitivement arrêtée, mais qui présenterait des garanties à la fois d'indépendance, en quelque sorte juridictionnelle, et de compétence technique. Ces arbitrages auraient un caractère plus économique, professionnel, que judiciaire.

Le point de vue social

Des précautions sont également prises pour que le point de vue social ne soit pas perdu de vue par les décisions syndicales sur les quantums de production, les prix, les qualités et les règles d'une concurrence loyale : les intérêts ouvriers, et ceux des consommateurs, auront leur représentation dans les comités arbitraux, les pouvoirs publics conservant d'ailleurs un droit de regard, dont l'exercice justifiera une réorganisation des services du ministère du Commerce.

L'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ DU BLÉ

Paris, 3 janvier. — Le ministre de l'Agriculture adresse l'appel suivant aux agriculteurs :

La résorption des excédents, disposition maîtresse de la loi du 24 décembre 1934, est la condition essentielle de l'assainissement et de la défense du marché du blé. La résorption de ces excédents sera assurée par :

1° La dénaturation des blés libres stockés ou reportés ;

2° L'exportation de blés panifiables et de blés fourragers ;

3° L'achat direct par l'Etat, d'importantes quantités de blés destinés à la constitution d'un stock de sécurité.

Agriculteurs, éleveurs, dirigeants de syndicats d'élevage et de toutes autres associations agricoles, vous devez apporter votre collaboration active à la résorption des excédents, en dénaturant vos blés. C'est votre devoir d'aider le Gouvernement dans l'application d'une loi conçue et votée en votre faveur. C'est aussi votre intérêt, puisque la prime de 45 fr. attribuée pour chaque quintal de blé dénaturé, vous permet d'utiliser avantageusement à l'étable d'une partie de votre récolte.

Agriculteurs, éleveurs isolés ou groupés dans vos associations, conscients de la situation, soucieux de l'avenir, dénaturez sans retard et sans réserve, pour aider le Gouvernement à défendre le blé en France

LE NOUVEAU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

(Ph. H. Manuel.)

M. Jean Tannery
nouveau gouverneur de la Banque de France

La fusion des Offices de mutilés, combattants et pupilles de la nation

Paris, 3 janvier. — L' « Officiel » publie le décret suivant :

Art. 1er. — A partir du 1er janvier 1935, l'Office national des Mutilés, Combattants et Victimes de la guerre et l'Office national des Pupilles de la Nation sont fusionnés en un Office unique dénommé « Office national des Mutilés, Combattants, Victimes de la guerre et Pupilles de la Nation ».

Art. 2. — Les services administratifs de l'Office national des Mutilés, Combattants et Victimes de la guerre et ceux de l'Office national des Pupilles de la Nation fusionnés sont placés sous les ordres du secrétaire général de l'Office national des Mutilés, Combattants et Victimes de la guerre.

Art. 3. — Le secrétaire général et l'agent comptable de l'Office national des Mutilés, Combattants et Victimes de la guerre sont chargés respectivement des fonctions d'ordonnateur et d'agent comptable de l'Office national des Mutilés, Combattants, Victimes de la guerre et Pupilles de la Nation pour les opérations afférentes à l'exercice 1935.

La situation des auxiliaires des P. T. T.

Paris, 3 janvier. — En réponse à une question de M. Camille Bénassy, député de la Creuse, signalant à M. Georges Mandel, ministre des P.T.T., la situation des auxiliaires de son administration, le ministre vient de faire connaître qu'à la date du 30 décembre 1934, il a procédé à plus de 2.000 mises à la retraite dans son personnel et que, de ce fait, les nominations d'emploi d'aides vont reprendre prochainement.

Mais un droit de priorité sera accordé, en vertu des lois du 30 janvier 1923 et 21 juillet 1928, aux orphelines de guerre et pupilles de la nation mineures. D'autre part, des vacances existant dans le cadre des assistantes receveuses, un examen d'aptitude à cet emploi sera prochainement ouvert en faveur des auxiliaires du service général ayant cinq années de service.

La santé de M. Paul Bourget

Paris, 3 janvier. — A la maison de santé Saint-Jean de Dieu où est en traitement M. Paul Bourget, on déclare que les bruits alarmants qui ont couru, jeudi, concernant l'état de l'illustre écrivain, sont dénués de tout fondement. M. Paul Bourget, ajoute-t-on, va aussi bien que possible.

Dans la Légion d'honneur

Ministère de la Justice

Sont promus ou nommés : au grade de commandeur : MM. Dumas, conseiller à la Cour de cassation ; Roux, procureur général près la Cour d'appel de Paris ; Payen, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier.

Au grade d'officier : MM. Dayras, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; Bondoux, conseiller à la Cour de cassation ; Gabier, avocat général près la Cour de cassation ; Rodier, procureur général près la Cour d'Amiens.

Au grade de chevalier : MM. Huiot, conseiller à la Cour de Douai ; Ramain, avocat général à Amiens ; Depis, procureur de la République à Béthune ; Charlot, président du Tribunal de commerce d'Abbeville ; Hautin, président du Tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer.

Ministère de l'Intérieur

Sont promus ou nommés : Officier : M. Péroni, conseiller général, La Corse ; Chevaliers : M. Baron, administrateur du Journal, à Marseille ; M. Curinier, publiciste, à Paris ; M. Dupraz, directeur commercial du Service municipal des eaux, à Lyon ; M. Lamy, publiciste, à Moulins ; M. Marcelot, conseiller d'arrondissement de Saint-Père (Yonne) ; M. Oriou, maire de Bourcefranc (Charente-Inférieure).

Ministère de la Guerre

Etat-Major général de l'Armée. — Est élevé à la dignité de Grand'Croix : le général de division Walch, membre du Conseil supérieur de la Guerre, gouverneur militaire de Strasbourg. — Sont élevés à la dignité de grand officier : le général de brigade de Metz, commandant l'infanterie de la 1re division, à Lille ; les généraux de division Meurisse, Georges, Barbeyrac de Saint-Maurice, commandant la 2me région ; Jeanpierre, commandant la 20me région ; Bouchez, commandant la 15me région ; Boucherie, commandant la 1re division de cavalerie ; Braconnier, secrétaire général militaire et chef de la Maison militaire du Président de la République ; Bailli, inspecteur général de l'armée.

Corps de Santé militaire : Le médecin général inspecteur Dopter, président du Comité consultatif de santé, inspecteur des écoles du service de santé militaire.

Etat-Major des troupes coloniales : le général de division expert Besançon, commandant la 3me division d'infanterie coloniale.

Sont promus commandeurs : Etat-major général de l'armée : les généraux de brigade Sciard, commandant l'infanterie de la 43me division ; Bru, commandant la 35me brigade d'infanterie d'Algérie et la subdivision de Constantine ; les généraux de division Marin, adjudant du général-gouverneur militaire de Lyon ; Chaubes, commandant la 5me brigade de chars de combat, à Tours ; Morel Joseph ; Fournier, commandant supérieur de la défense de la Corse, commandant la subdivision de la Corse ; Pageszy, commandant l'artillerie de la 14me région, à Lyon ; Tribout, commandant l'artillerie de la région de Paris ; Guitry, commandant la 6me région ; les généraux de brigade Miscerey, commandant la 20me brigade d'artillerie, à Nancy ; Fougère, commandant l'artillerie du Maroc, à Rabat ; Bloch, adjudant au général inspecteur-général de l'artillerie.

Me Payen, commandeur

C'est avec plaisir que nous relevons dans la promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur, au titre du

(Ph. N.Y.T.).

Me Payen

ministère de la Justice, le nom de Me Payen, avocat à la Cour d'Appel de Paris, ancien bâtonnier.

Me Payen, dont le père fut, on le sait, juge de paix à Lannoy, est né à Lille et a conservé chez nous de nombreuses sympathies et c'est en union avec ses nombreux amis que nous lui présentons nos plus sincères félicitations.

Quoique attaché depuis longtemps au Barreau de Paris, dont il est l'un des représentants les plus appréciés, Me Payen aime la région du Nord et il n'est pas dans la capitale de groupement nordiste qui ne le compte parmi ses membres.

Ancien élève du Collège Saint-Joseph, à Lille, de 1880 à 1889, puis des Facultés libres de droit et des Lettres de 1889 à 1892, Me Payen fut secrétaire de M. Poincaré et fut pendant la guerre, collaborateur de M. Loucheur au ministère de l'Armement.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages qui font autorité : « Les règles de la profession d'avocat », l'« Anthologie des avocats français contemporains », « Une tentative récente d'organisation du travail », « Les Conseils de l'industrie et du travail en Belgique », etc.

— Le délégué des Etats-Unis à la Conférence du Bureau international du travail à Genève, sera M. Isador Lubin, qui a dirigé le bureau des statistiques du département du travail. C'est la première fois qu'un délégué des Etats-Unis siègera au bureau depuis le Congrès qui a ratifié, en juin 1934, l'entrée des Etats-Unis dans cette organisation.

Echos

L'obsession sportive

Une ferventa du cyclisme se lamentait :

— C'est-il Dieu possible qu'on ait arrêté à Casablanca notre grand Charles Pélissier !

Un monsieur s'empressa de rassurer la pauvrette :

— C'est un homonyme qui est sous les verrous. Ce n'est pas notre champion. Et puis, si c'avait été lui, comment seriez-vous voulu qu'on lui mette la main dessus ? Il court trop vite pour les gendarmes !

Une histoire juive

C'est Léon Treich qui la raconte.

Abraham Aaronstein a demandé à un aviateur de ses amis de lui faire faire un tour, ainsi qu'à sa femme, au-dessus de Bruxelles. Mais Aaronstein étant connu pour son bavardage intarissable autant que pour sa ladrerie, l'aviateur lui répond :

— Ecoute, Abraham, je veux bien te prendre dans mon clos avec Sarah, mais comme la conversation me gêne, il est entendu que tu paieras dix centimes par mot que tu prononceras.

Abraham accepte, et l'on part. L'aviateur monte, descend, et, pour terrifier ses amis, se livre à toutes les acrobaties imaginables. Abraham ne souffle mot. Mais à peine a-t-on touché terre, qu'il se précipite vers l'aviateur et, avec une mimique agitée, fait :

— Hum!... Hum!... Hum!...

— Eh bien! Quoi! Qu'est-ce qu'il y a?

— Hum!... Hum!...

— Mais parle donc, animal! On est à terre et l'amende est finie...

— Ma femme est tombée!

Problème

On sait quels paradoxaux exemens Edison faisait passer aux jeunes ingénieurs qui lui demandaient une place dans ses entreprises. M. André Citroën s'amusait parfois à imiter le grand inventeur américain. Parmi les petits problèmes qu'il pose le plus souvent, celui-ci mérite une mention particulière :

— Supposez, demandait le constructeur, supposez un lévrier idéal, doué d'une vitesse illimitée. On attache à la queue de ce chien une casserole. Le chien s'enfuit et, entendant derrière lui le bruit de la casserole, augmente progressivement la rapidité de sa course pour y échapper. Quelle vitesse maxima atteindra-t-il?

Presque toujours, les candidats se perdaient dans les calculs les plus compliqués sans parvenir à trouver une solution satisfaisante. Finalement, M. Citroën leur donnait le mot de l'énigme :

— La vitesse à laquelle devra atteindre le chien est de 340 mètres à la seconde, c'est-à-dire la vitesse du son. Lorsque, en effet, le lévrier ira aussi vite que le son, il n'entendra plus la casserole, et, par conséquent, il s'arrêtera.

* *

Le vieux monsieur. — Pourquoi pleures-tu, mon pauvre petit?

Billy. — Je ne sais plus quoi faire. Maman ne veut pas que je me tienne debout sur la tête et papa est fâché parce que j'use trop mes souliers!

* *

Mac Dish. — Vous m'avez sauvé de la noyade, mon brave, et je vous donnerais volontiers un shilling, mais je n'ai qu'une pièce de deux shillings.

Mac Doodle. — Que cela ne tienne... sautez à l'eau de nouveau!!

Les prix de la presse sportive

Paris, 3 janvier. — Au cours de la réunion des comités du Syndicat de la presse sportive et touristique et de l'Association des journalistes sportifs, le IIme Grand Prix de la Presse sportive décerné au Français ayant réalisé le plus bel exploit ou le plus beau geste de glorification sportive, a été attribué au nageur Jean Taris qui a, au cours de sa carrière, battu cinquante-six records de France, sept records du monde, remporté deux titres de champion d'Europe et vingt-sept titres de champion de France.

D'autre part, le « Prix de la Bonne Surprise » décerné au journaliste sportif le plus méritant, a été attribué à Rodolphe Darsens, tandis que le Prix « Franck Puaux », au journaliste le plus dévoué, a été décerné à Charles Denis, secrétaire du Comité national des sports.

Yvonne Godart victime d'un accident en Savoie

On annonce que la championne française de natation, Yvonne Godard a été victime, en Savoie, d'un grave accident. Elle se trouvait, ainsi que l'équipe du Stade Français, à Arèches, pour y pratiquer les sports d'hiver. Le groupe se disloqua joyeusement, mais, heurtée par un de ses camarades, la championne fut renversée et plusieurs joueurs tombèrent sur elle. Yvonne Godard resta inanimée, un médecin fut appelé qui diagnostiqua une fracture des côtes et réserva son avis quant à une perforation possible du poumon. La championne fut transportée à Chambéry et de là à Paris. L'état d'Yvonne Godard, qui a été examiné dans une clinique parisienne, ne met aucunement ses jours en danger.

Au début de l'après-midi des nouvelles rassurantes étaient données.

Un Espagnol tue son propriétaire, sa belle-mère et blesse grièvement sa femme puis se suicide

Cordoue, 3 janvier. — Au village de Cabra, un ouvrier a pénétré de force dans la maison où vivait sa femme, dont il était séparé. Armé d'un grand couteau de charcutier, il a attaqué le propriétaire de la maison et l'a tué d'un coup au cœur.

Enfonçant la porte de la chambre, où se tenaient sa femme et sa belle-mère, il a blessé grièvement la première et tué la seconde.

Après avoir grièvement blessé la femme du propriétaire, le meurtrier s'est tué lui-même d'un coup de couteau.

Une grande manifestation inattendue à Berlin

Le Führer veut démontrer l'accord parfait entre le Gouvernement, la Reichswehr et les milices

Berlin, 3 janvier. — Les nouvelles répandues à l'étranger au cours des dernières semaines sur la situation en Allemagne ont ému les milieux officieux allemands.

Le gouvernement a donc organisé jeudi après-midi, à Berlin, à l'Opéra national Unter den Linden, une grande manifestation au cours de laquelle le Führer-chancelier, son représentant autorisé, M. Rudolf Hess, et le général Goering, ont pris la parole. Un défilé des S.A., des S.S., de la police politique et des chefs des organisations politiques du parti eut lieu devant l'Opéra.

Cette manifestation, suppose-t-on, avait pour but de démontrer publiquement qu'il n'existe aucune divergence d'opinion ni au sein du gouvernement, ni entre les différentes organisations de l'Etat et du parti national-socialiste.

Des mesures de police extraordinaires avaient été prises à cette occasion.

M. Bruckner et quatre autres députés du Reichstag sont privés de leur mandat

Berlin, 3 janvier. — Le gouverneur de Silésie Bruckner, tombé récemment en disgrâce, a été relevé de son mandat de député au Reichstag. Quatre autres députés, MM. Karpenstein, Nagel, Bolte et Bergmann, ont été frappés par la même mesure pour des raisons qu'on ne dit pas.

Il est permis de penser, étant donné qu'une telle sanction n'est jamais prononcée sans motif grave, que les députés en question ont été mêlés à l'agitation politique de ces derniers temps et figurent parmi les prisonniers récemment incarcérés et dont le gouvernement s'obstine à ne pas publier la liste.

Le nombre des nouveaux députés nommés pour combler les vides de l'assemblée allemande, élue le 12 novembre 1933, s'élève à trente.

Le capitaine Poderjay, arrêté à Vienne, à la suite de la disparition d'une avocate américaine, sera extradé

Londres, 3 janvier. — On télégraphie de Vienne que le gouvernement autrichien a décidé d'accéder immédiatement à la requête des Etats-Unis pour l'extradition du capitaine Ivan Poderjay, accusé de bigamie.

On se souvient que cet officier en non-activité fut arrêté à Vienne après que les autorités américaines eurent signalé la disparition mystérieuse d'une avocate bien connue aux Etats-Unis, Miss Agnes Tufverson, de Détroit, qui, peu de temps auparavant, avait épousé le capitaine.

Dès la disparition d'Agnès Tufverson, Poderjay partit brusquement de New-York pour Vienne où la police autrichienne, avisée par la police new-yorkaise, le trouva dans un appartement en compagnie de sa première femme, une Française, Marguerite Ferrand. Celle-ci était en possession de plusieurs malles contenant des vêtements qui avaient appartenu à la disparue.

Un ingénieur est enlevé et roué de coups par son ex-fiancée et la mère de celle-ci

Athènes, 3 janvier. — Il y a quelques jours, l'ingénieur Constantin Pantis venait de quitter le domicile de sa femme, Hélène Korkusakio, à Volos, lorsqu'il fut assailli par deux femmes qui, de vive force, le firent monter dans une automobile qui partit ensuite, à toute vitesse, en direction de Leskonia.

Informée de ces faits, la police ouvrit une enquête pour élucider le mystère de cet enlèvement. Il fut ainsi établi que l'ingénieur avait, à Athènes, une autre fiancée qu'il avait récemment délaissée.

La jeune fille éconduite et sa mère, décidèrent de se venger ; ayant enlevé l'ingénieur, elles le rouèrent de coups et l'abandonnèrent sur la chaussée, dans le plus triste état.

Etouffé par une cigarette !

Budapest, 3 janvier. — Un accident singulier s'est produit dans la nuit de la Saint-Sylvestre, dans une rue de Budapest. Un nommé Stefen Majlach, 52 ans, ayant trébuché, est tombé et, dans sa chute, a avalé sa cigarette. Il est mort étouffé avant qu'on ait pu lui porter secours.

UN MONUMENT INTERALLIÉ A LIÉGE

(Ph. N.Y.T.).

Ce monument interallié, qui est en construction à Liége, est presque terminé. Il sera inauguré en 1935.

QUI SUCCÉDERA AU CARDINAL BOURNE ?

(Ph. France-Presse.)

L'archevêque de Liverpool, S. Em. Mgr Richard Downey *est considéré en Angleterre comme le successeur probable du cardinal Bourne, qui vient de mourir. Mgr Downey, qui est actuellement en Australie, où il quête pour la nouvelle cathédrale de Liverpool, a été obligé d'abréger son voyage et va rentrer à Londres.*

Les méfaits de la foudre dans l'Etat libre d'Orange

Le Cap, 3 janvier. — La foudre est tombée sur une cabane à Harrismith, dans l'Etat libre d'Orange, tuant une jeune fille et brûlant grièvement sept personnes. Le nombre des personnes tuées par la foudre dans cet Etat au cours de l'année qui vient de s'écouler, s'élève ainsi à 86 dont 70 furent tuées il y a quelques jours en une seule fois, au cours d'une réunion d'indigènes tenue à ciel ouvert à Quluqu.

L'assemblée comprenait une centaine de personnes : 70 furent tuées sur le coup et les autres paralysées.

Une déséquilibrée se suicide pour échapper à la magie noire

Londres, 3 janvier. — Il y a quelques jours, une femme se suicidait à Londres pour échapper à la magie noire. Elle était menacée, écrivit-elle dans une lettre trouvée à côté de son cadavre et préférait se jeter dans la mort.

Mais cette tragique application de la philosophie de Gribouille amena la police à d'étranges découvertes.

Il paraît certain que la magie noire prend à Londres une importance redoutable surtout pour l'équilibre des cervelles. Les exploitants de ce singulier mouvement font une publicité considérable en distribuant des livres et en organisant des sociétés secrètes.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
Billet 100 francs
EN VENTE DANS LES BANQUES ET DEBITS DE TABAC
PLUS DE 60% DE LOTS
MISE EN VENTE DES DERNIÈRES SÉRIES
BUREAU DE RENSEIGNEMENTS 17 RUE DE MIROMESNIL PARIS 8e

Dernière Heure

Le différend italo-éthiopien devant la Société des Nations

Genève, 3 janvier. — Le gouvernement éthiopien vient de saisir officiellement le Conseil de la S.D.N. de son différend avec l'Italie.

Voici le texte du télégramme que le gouvernement éthiopien a adressé au secrétaire général de la S.D.N., dans la journée du 3 janvier :

« Faisant suite à mon télégramme relatif à l'avance italienne sur Gueldalo, leurs troupes sont massées devant Gerlahubi et elles ont commis une agression contre la garnison éthiopienne, le 20 décembre, à 10 h. du matin : 2 morts et 2 blessés éthiopiens. Les avions italiens survolent continuellement Gueldalo et des tanks sont à proximité. Le gouvernement éthiopien demande, en application de l'article 11 du pacte, que toutes mesures soient prises pour sauvegarder efficacement la paix.

« Signé : Herrouy, ministre des Affaires étrangères. »

Renseignements commerciaux

CUTCOTTS
LIVERPOOL, 3 janvier.
Importations, 10.000 : Américain, balance 1/; Brésilien, balance 1 ; Egyptien, balance 3-4.

	Nouv.-Orléans			New-York	
Termes	Préc.	Jour		Préc.	Jour
Disponible	12.91	12.91		12.85	12.86
Janvier	12.50	12.50		12.55	12.50
Février	—.—	—.—		12.69	12.61
Mars	12.72	12.70		12.70	12.70
Avril	—.—	—.—		12.76	12.73
Mai	12.79	12.76		12.77	12.76
Juin	—.—	—.—		12.80	12.77
Juillet	12.83	12.81		12.84	12.79
Août	—.—	—.—		12.76	12.74
Septembre	—.—	—.—		12.73	12.69
Octobre	12.66	12.64		12.67	12.66
Novembre	—.—	—.—		12.66	12.65
Décembre	12.72	12.70		12.73	12.64

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles ; aux ports du Golfe, 6.000 ; aux ports du Pacifique, 12.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000 ; France et Continent, 5.000 ; Japon et Chine, 27.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 74.21 ; sur Bruxelles, 209.40 ; Esc. bors banque, 0 3/8, 0 7/16 ; Prêt à court terme, 0 1/4.

New-York : Sur Paris, 6.64 1/4 ; Clôt. transf. 4.0367 ; sur Bruxelles, 23.52.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 272 ; à terme : Sur janvier, 192 ; mars, 193 ; mai, 196 ; juillet, 198 ; septembre, 202 ; décembre, 205. — Ventes, 40.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 3 janvier. — La note dominante pendant la séance d'aujourd'hui a été la prudence. Les opérateurs demeurent optimistes, mais limitent volontairement leurs achats à certaine compartiments. Toutefois, en fin de séance, on a enregistré des gains allant jusqu'à deux dollars après un ensemble de transactions qui ont porté sur 1.070.000 titres.

Pendant toute la matinée, les transactions ont été lentes : chacun attendait la réunion du congrès ; d'où fluctuations indécises et, pour la plupart, fractionnelles. Les minières et les valeurs de produits chimiques ont été demandées toute la journée. Mais les ferroviaires et les valeurs de services publics, après avoir été sentonnes pendant la matinée, ont marqué plus tard une tendance à la baisse. Dans l'ensemble, le marché est demeuré calme et sans caractéristique essentielle. Une reprise assez nette se manifestait pourtant au moment de la clôture.

La fermeture de la pêche dans le Nord

Par arrêté du préfet du Nord, la pêche à la ligne dans notre département sera fermée du 23 avril au 15 juin exclusivement. Elle sera donc ouverte le troisième dimanche de juin, au lever du soleil.

Cette période de fermeture concerne tous les poissons sauf la truite, dont la pêche est interdite du 1er janvier au 9 mars et du 14 octobre au 31 décembre 1935.

Une rixe au Bourget entre les passagers d'un avion

Le Bourget, 3 janvier. — Une rixe entre deux passagers s'est produite au port aérien, à l'arrivée d'un avion venant de Londres, à propos d'une location de place.

Des coups furent échangés. L'un des passagers a été transporté à l'hôpital St-Louis avec une fracture de la jambe gauche.

A Milan, un palais s'écroule en partie et cinq ouvriers disparaissent et quinze autres sont blessés

Milan, 3 janvier. — Toute une partie d'un palais de six étages en construction, rue Uberti, s'est écroulée vers 16 h., pour des causes encore inconnues. Cinquante-deux ouvriers se trouvaient alors au travail et quinze d'entre eux ont été blessés dont quatre très gravement. Cinq ouvriers ont disparu. On croit qu'ils sont écrasés sous les décombres.

Depuis sept jours, soixante Polonais veulent rester enfermés dans une mine

Varsovie, 3 janvier. — Depuis sept jours, soixante mineurs se sont enfermés dans la mine de Sankt Benedict, dans des souterrains à moitié inondés.

Ils réclament les salaires qui eux leur ont pas été payés depuis quelque temps, et menacent de faire la grève de la faim.

— La Loire, l'Allier, la Dordogne, subissent une assez forte crue, par suite des pluies continuelles. Le fleuve et ses affluents débordent en maints endroits, inondant les propriétés riveraines.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 4 janvier 1935 N° 51.

Le Mystère des "Aujourd'hui"

par Pierre D'AQUILA

— Vraiment ?... Vous croyez que c'est le seul hasard qui préserva Bibiane, Monsieur Mogrey et... moi-même ?...

— En tout cas, dis-je, en faisant allusion au dénouement de cette aventure. Il y aura bientôt un cadavre à votre tableau...

Il ne répondit pas et dit :

— Rappelez-vous que ce plan, dont vous devinâtes les grandes lignes, est une merveille d'ingéniosité.

— Vous avez fait preuve en cette occasion d'imagination et d'intelligence, je n'ai aucune raison de le méconnaître... Quel dommage que vous fassiez de vos dons un usage aussi détestable !

— Donc, j'allais entreprendre une action extrêmement audacieuse et dont le dénouement, selon toute vraisemblance, serait le mariage qui répondait à mes désirs.

Il s'agissait de créer autour des Mogrey une atmosphère de cauchemar et d'angoisse...

C'est pour atteindre ce but que j'imaginai le stratagème des lettres !...

Du vivant de mon père je m'étais occupé assez activement de banque. Cela m'avait mis en relations avec une foule de gens dans les cinq parties du monde.

J'utilisai cette circonstance au gré de mes intentions.

J'écrivis à un certain nombre de mes anciens clients, en leur demandant de vouloir bien déposer, dans l'après-midi du 30 juin, une lettre destinée à intriguer un ami.

Ces lettres, vous l'avez vu, arrivèrent à destination avec régularité.

L'incendie de la meule avait simplement pour but d'orienter la curiosité des Mogrey, à la réception des premières lettres, dans le sens de l'angoisse.

L'agression de M. Mogrey dans le bois devait les épouvanter et les mettre pratiquement à ma merci.

— Vous n'hésitiez pas à risquer la mort d'un excellent homme — votre futur beau-père ! — pour arriver à vos fins !

— Erreur !... Et c'est ici que je vais vous prouver que votre jugement sur moi est injuste...

L'excellent tireur qui devait toucher la voiture de M. Mogrey avait reçu l'ordre formel d'épargner le père de la jeune fille...

— Et si le malheur avait voulu que M. Mogrey fût frappé ?...

— A la guerre comme à la guerre...

Ce disant, Lanthaume eut un geste évasif.

— En somme, conclus-je, s'il n'y a pas eu assassinat, vous n'en avez pas moins fait d'un criminel...

— Silence !...

Pour Bibiane Mogrey, c'était plus simple, encore...

Je savais que personne à la Maison-Blanche ne se coucherait avant minuit. Une balle perdue ne pouvait donc pas faire grand mal...

Entre-temps, mon intervention généreuse en faveur de M. Mogrey — Vous savez que je lui ai RÉELLEMENT sauvé la vie en arrêtant le cheval emballé...

— Emballé à la suite de vos manœuvres !

— ... Mon intervention, dis-je, me fit rentrer en grâce auprès de la famille en général — et de Bibiane en particulier...

Bref, tout allait pour le mieux quand un incident inattendu vint m'apporter une première inquiétude.

Cet incident ?... Votre arrivée à la Maison-Blanche.

A ces derniers mots, les traits de son visage s'étaient subitement durcis.

Il me regardait avec hostilité.

— Je fus vivement inquiet, je l'avoue, pour l'exécution de la dernière partie du plan.

J'avais tort... Loin de mettre obstacle à mon action, votre participation à l'expédition des Augnets allait donner un témoin supplémentaire à mon dévouement pour les Mogrey.

Là encore, tout se passa pour le mieux.

Celui qui, volontairement, s'était montré...

— Perrotin.

— ... M'attendit en un point fixé de longue date, me fit une glorieuse égratignure et ajouta à mes mérites en détruisant ma Bugatti toute neuve...

Vous absent, les choses se seraient passées exactement de la même façon, avec cette seule différence que ce sot de Charles Mogrey eût été le seul témoin de mon abnégation...

— Charles n'est pas un sot !

— Suffit... Sachez que ce garçon-là m'est antipathique au plus haut point !

— Pour quel motif ?...

— Cela n'est pas votre affaire...

Je n'insistai pas, mais il ne m'était pas difficile de deviner la pensée du misérable.

Si Charles lui déplaisait tant c'est qu'il avait compris que mon ami favorisait le rapprochement entre Bibiane et moi.

Il poursuivit :

— J'allais donc recueillir les fruits de mon action, être reçu à bras ouverts par les Mogrey, et Bibiane prendrait l'habitude de me voir fréquemment.

L'admiration que devait logiquement lui inspirer ma conduite — d'autant plus que j'exagérais encore la « modestie » et la « délicatesse » convenant en pareil cas — allait nécessairement se muer un jour ou l'autre en amour.

Pour mon malheur, vous étiez là !...

Il se tut.

Moi, pourtant, j'admirais...

J'admirais que ce plan monstrueux, élaboré avec une infernale habileté, exécuté avec la plus grande adresse, eût échoué...

Car il avait échoué !

Quel était l'unique but de Lanthaume ? Conquérir le cœur de Bibiane. Or, ce cœur était plus loin de lui que jamais.

Cela je l'avais bien senti depuis mon retour à Coudressart, après mon enquête à Levallois.

Le cœur amoureux ne pensée-t-il pas des « antennes » infiniment délicates et sensibles qui lui permettent de déceler les plus imperceptibles des sentiments ?...

Vous étiez là !... avait dit Lanthaume avec une amertume haineuse.

Sans doute, il était exact que ma seule présence eût provoqué une réaction sentimentale chez la jeune fille.

Je ne pensais nullement cependant à m'en enorgueillir.

J'avais le sentiment profond que, dans tout cela, je n'étais qu'un modeste instrument, un jouet poussé sur l'échiquier du monde par la main puissante qui règle tout ici-bas.

Nous gardions le silence depuis un moment déjà.

— A quoi pensez-vous ? demanda Lanthaume brusquement.

— A la paille...

— Bain ?...

— Oui... La petite paille qui se trouve parfois dans la pâte industrielle le chou rebondit apparemment... La petite paille qui, au premier incident sérieux, provoqua la rupture...

Cette paille, dans votre plan, c'est l'imprudence de Perrotin qui, en laissant dans l'urbe la fiancée de quatre dates de Levallois, donna le fil de l'affaire et provoqua son échec...

Cette allusion à Perrotin le fit pâlir de colère.

Je dus réprimer un sourire.

(A suivre.)